

Dématisation

Deux mois pour se mettre à niveau

• Des importateurs mal préparés à la transition

• Certaines banques refusent la procédure manuelle

LICENCE d'importation, déclaration de franchise en douane, connexion de deux administrations qui s'occupent du contrôle, l'Onssa et les services du ministère de l'Industrie... ce sont là les chantiers de simplification et de dématérialisation ciblés cette année par le Commerce extérieur. «A elle seule, la dématérialisation des licences d'importation et des déclarations de franchise en douane se traduirait par la simplification de 27 procédures», souligne Mohamed Benayad, secrétaire général du ministère chargé du Commerce extérieur. Une liasse de papiers également à supprimer.

En attendant la concrétisation de ces projets, un nouveau pas est franchi

avec la dématérialisation du titre d'importation (cf. L'Economiste n° 4495 du 1er avril). Le dossier totalise huit ans de retard car déjà prévu dans le plan de simplification des procédures arrêté en 2006.

En principe, à partir d'hier, mercredi 1er avril, tous les opérateurs devaient basculer vers ce nouveau service, mais un délai de transition de deux mois est accordé aux retardataires. La généralisation n'interviendra donc qu'à partir du 1er juin 2015. «Ce dossier avait pris du retard au point où personne n'y croyait. Des banques ont dû mettre les bouchées doubles ces dernières semaines pour s'y préparer», souligne un responsable. Même si une transition de deux mois est accordée, des «bugs» ont été relevés notamment auprès de certaines banques qui refusent les procédures manuelles. Elles ont exigé la référence d'enregistrement à Portnet à leurs clients. «Cela risque de bloquer les opérateurs et d'engendrer des retards et des frais supplémentaires de



Certains opérateurs estiment qu'au niveau de Portnet, toute la partie relative au maritime (escale) fonctionne bien. En revanche, celle dédiée au transit accuse beaucoup de retard (Ph. L'Economiste)

magasinage et de surestaries», prévient des opérateurs.

Sur les 25.000 importateurs recensés, seuls 5.000 sont réguliers. Le reste opère des coups de fusil épisodiques. «Ces derniers ne sont pas obligés de s'inscrire au portail. Ils peuvent passer par un transitaire», explique Benayad. Sur la question des tarifs (3.600 DH par an), il souligne «qu'un projet de restructuration du capital de Portnet est à l'étude. Il devrait permettre une réduction de la tarification».

La dématérialisation des titres d'importation permettra d'effectuer plusieurs formalités en ligne via Portnet: souscription, pré-domiciliation, domiciliation bancaire du titre d'importation, règlement financier, imputation douanière, apurement du titre d'importation ainsi que le changement de guichet domiciliaire du titre d'importation. Une simplification qui pourrait valoir des places en plus dans Doing Business, le classement de la Banque mondiale. En tout cas, au Commerce extérieur, l'ambition est de

hisser le Maroc parmi les vingt premiers pays par rapport à l'indicateur «Commerce frontalier».

Mais un gap jugé important existe entre l'ambition et la réalité du terrain. «Nous rêvons d'un guichet unique. Au niveau de Portnet, toute la partie relative au maritime (escale) fonctionne bien. En revanche, celle dédiée au transit accuse beaucoup de retard», soutiennent des importateurs. Ils citent l'exemple de certaines procédures qui font double avec celles de la douane, l'absence de plusieurs services et d'intervenants comme l'Onssa qui ne sont pas intégrés. «Certaines administrations refusent les documents scannés faute d'une mise en conformité juridique», note un importateur. □

Khadija MASMOUDI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com